



MINISTÈRE DES PÊCHES  
ET DE L'ÉCONOMIE MARITIME

\*\*\*\*\*

DIRECTION DES PÊCHES MARITIMES

N° - 0048

MPEM/DPM/DF/mga

Dakar, le 04 FEV 2022

*Le Directeur*

A

**Monsieur le Chef d'unité Politique relative  
à la pêche illicite, non déclarée et non  
réglementée Direction Générale des Affaires  
maritimes et de la pêche  
(DG MARE/Commission Européenne)**

**Objet :** Documents d'exportations d'espadon

**Référence :** Ares (2021) 7611896-09/12/2021

**Monsieur le Chef d'unité,**

J'ai bien reçu votre lettre citée en référence par laquelle vous donnez suite à ma requête de documents d'exportations d'espadon que j'ai annoncée au cours de la réunion du CoC lors de la 27ème réunion ordinaire de la CICTA de novembre 2021.

Les vérifications des services concernés révèlent que des exportations d'espadon vers le marché européen ont été effectuées pendant la période mentionnée en dehors des procédures régulières de certification et mettent clairement en cause le navire Maximus (OMI 9038402) et l'entreprise HSIN FEI AND INVEST CO LTD.

Ces investigations confirment que ces produits certifiés frauduleusement proviennent du navire Maximus et par conséquent ont une origine illicite et confortent les soupçons d'activités de transbordements illégaux en mer de ce navire déjà exprimés par une autre CPC à la CICTA.

Sur la base de ces résultats, des procédures administratives à l'encontre des personnes impliquées et de l'entreprise en cause sont ouvertes pour des sanctions adéquates au niveau national.

Au niveau de la CICTA, le Sénégal souhaite que le navire Maximus soit inscrit dans la liste INN et en soumettra la proposition au moment opportun.

Je reste disposé à apporter ma collaboration pour le traçage des activités dudit navire et vous ferai parvenir, dans les meilleurs délais, le relevé VMS et le journal de pêche du navire incriminé pour la période du 26 mai au 30 juin 2020.

Pour ce qui est de la confirmation détaillée, document statistique par document statistique, de l'origine de l'ensemble des exportations d'espadon du Sénégal vers le marché de l'Union européenne au titre de l'année 2020, elle fera l'objet d'une réponse spécifique dans les plus brefs délais.

.../...

Je vous remercie pour votre coopération dans cette affaire et vous réaffirme l'engagement de notre pays à œuvrer pour la lutte contre la pêche INN, conformément aux orientations stratégiques contenues dans la lettre de politique sectorielle et dans le respect des lois et règlements.

Veillez agréer, **Monsieur le Chef d'unité**, l'assurance de ma considération distinguée.



**Diène FAYE**